



# Communiqué de presse



## Canicule : il est possible de s'inscrire sur le registre communal jusqu'à mi-septembre

**Jeudi 22 juillet 2020**

Début juin, la Ville de Saint-Herblain a relancé le "plan canicule". Près de 60 personnes sont inscrites sur le registre et sont contactées cette semaine, non pas dans le cadre de la canicule, mais pour prendre contact et faciliter les liens si un épisode caniculaire devait apparaître.

### Possibilité de s'inscrire tout l'été

Jusqu'au 15 septembre, les personnes les plus fragiles peuvent s'inscrire sur un registre communal et bénéficier de conseils et assistance, en cas de fortes chaleurs prolongées.

### Le plan canicule, c'est quoi ?

Il se traduit notamment par la tenue en mairie d'un registre nominatif des personnes les plus fragiles, âgées, isolées ou porteuses d'un handicap et habitant la commune.

En cas de canicule, les agents du CCAS contacteront par téléphone, les personnes inscrites, prodigueront des conseils, et pourront se rendre à domicile si nécessaire.

### S'inscrire par téléphone gratuitement

L'inscription sur ce registre est gratuite et se fait, soit par les personnes elles-mêmes, soit par un tiers (membre de la famille, représentant légal, professionnels médico-sociaux...).

**Contact au CCAS : 02 28 25 27 95**

### Contact presse

Ville de Saint-Herblain  
Cabinet du Maire  
Service communication  
Tel : 02 28 25 20 31  
[communication@saint-herblain.fr](mailto:communication@saint-herblain.fr)

